

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)

Les associations du personnel demandent 1 % d'augmentation de salaire et un engagement significatif du Conseil fédéral

Le 23 mai, une rencontre entre le conseiller fédéral Ueli Maurer et les associations du personnel a eu lieu. La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) avait demandé en février dernier déjà que l'ensemble du personnel de la Confédération bénéficie en 2018 d'une hausse de salaire réelle de 1 %. Après deux années de gel des salaires, cela ne suffit même pas à compenser le renchérissement annoncé. Les associations du personnel demandent au Conseil fédéral qu'il fasse une offre substantielle cet automne. L'aggravation de la situation dans le 2^e pilier provoque de lourdes inquiétudes. Une nouvelle baisse du taux de conversion devrait avoir lieu dès 2019. La CNPC s'engagera pour une participation de l'employeuse aux mesures d'accompagnement qui aille au-delà du financement paritaire. La CNPC n'accepte en outre aucune baisse des salaires, ni répartition entre les bas salaires au bénéfice des plus élevés.

La CNPC, dont font partie les associations du personnel APC, Garanto, SSP et APfedpol, représente un tiers des employé-e-s de la Confédération. En 2016 et 2017, le personnel de la Confédération a dû s'accommoder d'un gel des salaires, alors que les comptes de la Confédération bouclent depuis des années sur des résultats systématiquement excellents. Cette année, le renchérissement devrait être positif, raison pour laquelle la CNPC réclame au moins 1 % d'augmentation en plus de la compensation du renchérissement pour tous les collaborateurs et collaboratrices. Il risque d'y avoir un démantèlement des prestations du 2^e pilier allant jusqu'à 10 % dès 2019 si l'employeuse ne participe dans une proportion bien plus que paritaire aux mesures prévues. Le Conseil fédéral doit prendre ses responsabilités, la CNPC s'engagera vigoureusement pour des compensations.

Lors de la discussion sur les modifications du système salarial de l'Administration fédérale, les associations membres de la CNPC ont annoncé qu'elles s'opposeraient avec détermination à une baisse des salaires du personnel en place comme à une redistribution des salaires du bas (p. ex. le personnel chargé du nettoyage) vers le haut (cadres supérieurs) que déciderait le Conseil fédéral.

Renseignements :

- Christof Jakob, président de la CNPC et secrétaire du SSP, tél. 077 447 29 03
- Maria Bernasconi, secrétaire générale de l'APC et vice-présidente de la CNPC, tél. 078 718 71 13